



COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE PARTENARIAT FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PFPI)

QU'EST-CE QUE LE PFPI?

- Une communauté de pratique qui discute des questions et des problèmes liés à la PI au sein des ministères et des organismes fédéraux dans le but de maximiser les avantages générés par l'innovation et la PI. Elle vise à :
 - offrir un forum aux fonctionnaires fédéraux pour qu'ils abordent collectivement les considérations horizontales liées à la PI;
 - partager des informations sur la PI entre les membres – pratiques exemplaires, analyse des données, tendances et approches de la PI au sein des organisations fédérales;
 - aider à conseiller la haute direction des organisations fédérales sur les questions de PI et les pratiques exemplaires qui ont été prises en compte par le PFPI;
 - améliorer la connaissance de la PI et le développement professionnel des fonctionnaires fédéraux, y compris ceux qui interagissent avec les membres du public, et promouvoir les avantages de la PI par l'intermédiaire du gouvernement;
 - accroître la cohérence des cadres et des approches en matière de PI afin de maximiser l'utilisation de la PI dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

QUI PEUT Y PARTICIPER?

- Étant donné que les questions de PI se posent à tous les niveaux du gouvernement et dans diverses situations, l'adhésion sera ouverte à tous les fonctionnaires fédéraux, y compris aux cadres supérieurs, au personnel de gestion de la PI et au personnel des programmes.
- L'adhésion est ouverte à tous les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique ainsi qu'à toute organisation fédérale ayant des considérations ou des problèmes liés à la PI.
- Les membres sont censés prendre part au forum de discussion, soulever les questions de PI qui les préoccupent, communiquer les possibilités de formation en matière de PI et échanger des documents utiles, sous réserve de considérations liées à la sécurité.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

- Le PFPI sera dirigé par le Centre d'expertise en propriété intellectuelle (CE en PI) et soutenu par des services de secrétariat. Leurs responsabilités comprennent notamment les suivantes :
 - Créer un forum de réseautage et de collaboration à l'aide de réunions mensuelles et d'une plateforme Web connexe
 - Encourager la recherche et la défense des intérêts en publiant des études et des analyses
 - Tenir un répertoire d'informations sur la PI, y compris les outils et les pratiques exemplaires
 - Créer et mettre à jour des profils de ministère et des réseaux de contacts des spécialistes en PI
- Après le lancement de la communauté initiale grâce à la participation active des membres, le CE en PI élargira le nombre d'activités en utilisant une approche progressive pour mettre pleinement en œuvre tous les éléments du plan de travail du PFPI.
- Une fois pleinement établi, le Comité des membres, principal comité du PFPI composé de tous les membres, se réunira tous les mois pour discuter de la formation et des informations disponibles par l'intermédiaire du PFPI; produira des documents contenant des informations, des outils et des pratiques exemplaires en matière de PI; proposera et mettra en œuvre les priorités du PFPI; et aidera le secrétariat à élaborer un rapport annuel sur les travaux et les initiatives du PFPI.
- Le Comité des membres peut créer des sous-comités et des groupes de travail, notamment pour la gestion de la PI, le transfert de technologie, la gouvernance, les programmes d'innovation, etc.
- Un comité de surveillance composé des directeurs généraux des principales organisations fédérales se réunira tous les trimestres pour aborder les questions soulevées lors des réunions du Comité de membres et prendre les décisions qui s'imposent.
- Un comité intraministériel des sous-ministres adjoints discutera de l'avancement du rapport annuel et approuvera ou apportera des changements à l'orientation et aux priorités du PFPI.
- Des mandats seront élaborés pour tous les comités avec la contribution des membres du PFPI.